



FORMATION CONTINUE 2023

VISIOCONFERENCE

DEONTOLOGIE / EXERCICE PROFESSIONNEL

**LES OBLIGATIONS COMPTABLES, FISCALES
ET SOCIALES DU JEUNE AVOCAT**

**Lundi 30 janvier
De 9h30 à 12h30
et
de 14h00 à 17h00**

**Nadine SERRES
Directrice de la formation
ANAFAGC**

**190€ la séance
gratuit / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité d'appréhender toutes les obligations d'un avocat entrepreneur et d'acquérir les bons réflexes d'anticipation pour sécuriser son activité.

Pré requis :
Être Avocat.

Programme :

- Obligations fiscales (Micro BNC, déclaration contrôlée, TVA)
- Obligations sociales (la protection sociale et les cotisations sociales)
- Obligations comptables (livre journal, registre des immobilisations, recettes imposables, charges déductibles, déclaration de bénéfices non-commerciaux)

Moyens pédagogiques :

Cas pratiques
Echanges interactifs
Support pédagogique remis lors de la formation.
Enquête de satisfaction de la formation.
Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux) et 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2023 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap:

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@edasop.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)